

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 8 juillet 2025 à 19h00
Salle du conseil, 370 rue du Moulin

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE MAI 2025 ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2025**
- 5. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Règlement no. 168-A ayant pour objet de modifier le règlement no 168 déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2025
 - 5.3 Changements de dates – Séances du Conseil municipal du 7 octobre et du 4 novembre 2025
 - 5.4 Traitement des élus
 - 5.5 Gestion documentaire
- 6. SUIVIS**
- 7. CORRESPONDANCES**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 SPA Estrie – Renouvellement d'entente
- 9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)**
 - 9.1 Élagage – 451, rue Principale (Puit)
 - 9.2 Évaluation – Valeur marchande du 370, rue du Moulin
 - 9.3 Pancartes de rue, unité sanitaire et panneaux patrimoniaux
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOÜTS) ET ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Suivi piézométrique – Puits 1 et 2
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 13.1 CPIK
 - 13.2 Comité terrain de jeux
 - 13.3 Comité salle communautaire
 - 13.4 Comité sécurité civile
- 14. MRC DU VSF**
 - 11.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires
- 15. VARIA**
 - 15.1 Four à pizza
- 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 8 juillet 2025 à 19h à la salle du Conseil située au 370, rue du Moulin au Village de Kingsbury. Sont présents la mairesse Amélie Tremblay et les conseillères et conseillers Suzanne Bédard, Marisol Charbonneau, Claire Morazain et Marc Saumier. Est absent Tommy Vaillancourt

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Amélie Tremblay et le directeur général et greffier-trésorier Geoffrey Shayne Packwood est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 19h03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-07-001 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Marisol Charbonneau :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- 9.3 Pancartes de rue, panneau d'unité sanitaire et panneaux historiques
- 15.1 Four à pizza

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

0 personnes assistent à la séance.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUIN 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025

2025-07-002 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Claire Morazain:

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2025 soient adoptés tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Approbation des comptes payés et à payer

ATTENDU les comptes payés et à payer ayant été déposés au conseil, tel que présenté dans le tableau suivant :

Comptes payés	
Sous-total des comptes payés	20 250,95\$
Comptes à payer	
Sous-total des comptes à payer	5 047,62\$
Total des comptes payés et à payer	25 298,57\$

2025-07-003 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marisol Charbonneau :

QUE soient ratifiés les comptes payés d'une somme de 20 250,95 \$;

ET QUE soient autorisé le paiement des comptes à payer d'une somme de 5 047,62\$, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 RÈGLEMENT NO. 168-A AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 168 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a adopté en date du 21 janvier 2025 le *Règlement no 168 déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2025*, lequel règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury souhaite modifier ledit règlement de manière à modifier l'article 11 concernant les intérêts exigibles sur tout retard de paiement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2025-06-008 EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Suzanne Bédard, appuyé par Claire Morazain et résolu à l'unanimité d'adopter le présent règlement no 168-A, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

L'article 11 du *Règlement no 168* qui se lit comme suit :

« Le conseil décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte-intérêt à raison de 12 % par année. »

Est remplacé comme suit :

« Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Le tout rétroactif au 1er janvier 2025. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion et présentation : 26 juin 2025

Adoption du règlement : 8 juillet 2025

Avis public d'entrée en vigueur : 9 juillet 2025

5.3 CHANGEMENTS DE DATES – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE ET DU 4 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE la prochaine élection municipale aura lieu le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil ne peut plus siéger à compter du 3 octobre en raison du déclenchement de la période électorale;

ATTENDU QUE la loi sur les élections stipule qu'il faut laisser 4 jours aux candidats pour demander un recomptage judiciaire avant d'assermenter les personnes élues;

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal prévoit une séance le 7 octobre et une le 4 novembre.

2025-07-004 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Claire Morazain :

QUE la date de la séance ordinaire du Conseil municipal pour le mois d'octobre soit déplacée au jeudi 2 octobre à 19h;

ET

QUE la date de la séance ordinaire du Conseil municipal pour le mois de novembre soit déplacée au mardi 11 novembre à 19h;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 TRAITEMENT DES ÉLUS

Le conseil souhaite revoir le règlement sur le traitement des élus avant la prochaine élection. Un groupe de travail se réunira au cours du mois de juillet et une nouvelle politique sera déposée pour avis de motion à la séance du mois d'août.

5.5 GESTION DES ARCHIVES

ATTENDU QUE L'article 179 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q. c C-21.1) indique que le greffier-trésorier d'une municipalité est responsable de la garde de ses archives. Celles-ci incluent, sans s'y limiter, les livres, registres, papiers, procès-verbaux, règlements, rôles d'évaluations, de perceptions et tous autres documents produits par la municipalité depuis sa fondation;

ATTENDU QUE l'article 209 du Code municipal du Québec stipule que le greffier doit délivrer à quiconque qui en fait la demande des copies ou des extraits de tout livre, rôle, registre ou autre document faisant partie des archives;

ATTENDU QUE les municipalités sont assujetties à la *Loi sur les archives* (R.L.R.Q. c.A-21.1) et que les articles 7 et 8 stipulent que tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation et que celui-ci doit être soumis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation, ainsi que chacune de ses modifications;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury n'a aucun calendrier de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury n'a aucun système de gestion des archives officiel;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a besoin de faire le traitement complet de ses archives;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a reçu trois offres de services;

ATTENDU QUE le prix de l'offre de service présentée par la Société historique Pierre-de-Saurel était le moins élevé et offre un service qui inclut le traitement physique des documents;

2025-07-005 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marisol Charbonneau :

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury accepte l'offre de service de la Société historique Pierre-de-Saurel au montant de 17 000,00\$, taxes incluses;

ET

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury mandate la mairesse, Amélie Tremblay, de signer le contrat de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. SUIVIS

Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil municipal de divers suivis relatifs aux affaires courantes de la Municipalité.

7. CORRESPONDANCES

Aucun sujet à discuter.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SPA ESTRIE – RENOUELEMENT D'ENTENTE

La Municipalité du Village de Kingsbury a reçu un avis de la part de SPA Estrie concernant le renouvellement de l'entente de service qui arrive à échéance au 31 décembre 2025. Une rencontre avec des représentants de SPA Estrie devra avoir lieu avant de renouveler l'entente pour une année supplémentaire.

9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)

9.1 ÉLAGAGE – 451, RUE PRINCIPALE (PUITS)

Un élagage des arbres le long de la ligne électrique qui conduit au puits situé au 451 rue Principale devra être fait d'ici la fin de l'année. La Municipalité est en attente de soumissions pour réaliser les travaux.

9.2 ÉVALUATION – VALEUR MARCHANDE DU 370, RUE DU MOULIN

La Municipalité du Village de Kingsbury a reçu une offre de service de la part de GDA - Services immobiliers intégrés pour réaliser un rapport d'évaluation de la valeur marchande de l'édifice situé au 370 rue du Moulin. À la suite d'une discussion avec le président du Conseil d'administration du CPIK, ce dernier s'est démontré intéressé à payer la facture pour cette évaluation.

9.3 PANCARTES DE RUE, PANNEAU D'UNITÉ SANITAIRE ET PANNEAUX HISTORIQUES

À la demande du Conseil municipal, une annonce pour trouver une personne responsable de la maintenance sera affichée dans le prochain bulletin municipal.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

10.1 SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE – PUIITS 1 ET 2

À la suite de la réception d'une correspondance au sujet du suivi piézométrique, le directeur général et greffier-trésorier devra planifier une rencontre avec LNA – Hydrogéologie Environnement et Aquatech devra être consulté avant d'entamer d'autres étapes.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet à discuter.

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet à discuter.

13. RAPPORT DES COMITÉS

13.1 CPIK

Marc Saumier fait état des récentes décisions prises par la CPIK et informe le conseil des diverses affaires courantes relatives à l'organisme.

13.2 Comité terrain jeux

Aucun sujet à discuter.

13.3 Comité salle communautaire

Marc Saumier fait état des recommandations faites par le Comité salle communautaire et informe le conseil des projets sur lesquels il œuvre présentement.

13.4 Comité sécurité civile

Aucun sujet à discuter.

14. MRC du VSF

14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires

Amélie Tremblay présente le compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires de la MRC du Val-Saint-François.

15. VARIA

15.1 Four à Pizza

À la suite d’une discussion, le Conseil municipal émet le souhait de conserver le four à pizza. Une réflexion quant à un possible programme de location ou une installation permanente dans le parc devra être entamée.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est posée.

17. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés.

2025-07-006 Il est proposé par Marisol Charbonneau

QUE la séance soit levée à 21h30.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Amélie Tremblay Mairesse	Geoffrey Shayne Packwood Directeur général et greffier-trésorier
-----------------------------	---

Je, Amélie Tremblay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ____ pour laquelle j’exerce le droit de veto prévu à l’article 142(3) du Code municipal.

Amélie Tremblay
Mairesse